

Adolphe Colrat : mandat renouvelé à la présidence du Conseil d'administration de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Sur la proposition des membres du Conseil d'administration lors de la séance du 11 mars 2021, Adolphe Colrat a été nommé, pour un deuxième mandat, président du Conseil d'administration de l'Andra par décret du Président de la République en date du 10 mai 2021¹.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contacts presse

Emilie Grandidier
Responsable Presse
Tel 06 47 46 54 95
emilie.grandidier@andra.fr

@Andra_France
www.andra.fr

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (**Andra**) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la **loi de programme du 28 juin 2006** relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra met son expertise au service de l'État pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français **afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets**.

Ancien élève de l'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm, agrégé de lettres classiques, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (1979) et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (promotion "Solidarité"), Adolphe Colrat est actuellement Inspecteur général des finances en service extraordinaire. Préfet, il a notamment été affecté dans les Alpes-Maritimes, dans la Manche, dans les Ardennes et en Polynésie française, et a également occupé divers postes au sein de l'administration centrale, au ministère de l'Intérieur et au ministère des Outre-Mer.

L'Andra est une agence publique de recherche scientifique et d'exploitation industrielle qui a pour mission d'assurer une gestion sûre et respectueuse de l'environnement des déchets radioactifs. Elle est placée sous la tutelle des ministères chargés respectivement de la transition écologique et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Le Conseil d'administration de l'Andra, qui associe des compétences extérieures diverses et des représentants du personnel, s'appuie sur différents comités (financier, industriel, scientifique, éthique et société). Il accompagne la définition et le déploiement de la stratégie de l'Andra, et veille à ce que l'établissement réalise les missions qui lui ont été confiées par le Parlement, au travers notamment du contrat d'objectif conclu avec l'Etat.

Composé de 23 membres, dont 13 sont nommés par décret publié au Journal Officiel, le Conseil d'administration se réunit au moins 4 fois par an. Le représentant du commissaire du Gouvernement, le contrôleur général, le directeur général de l'Andra, la secrétaire générale de l'Andra et le secrétaire du Comité social et économique assistent également aux réunions du Conseil d'administration. Le Président du Conseil d'administration de l'Andra exerce ses fonctions à titre bénévole.

Le Conseil d'administration de l'Andra



« L'Andra est un acteur impliqué, au service des territoires dans lesquels elle est implantée. Un lien particulier s'est tissé au fil des années avec l'ensemble des acteurs locaux. Le grand projet d'intérêt national Cigéo, qui en est aujourd'hui au stade de la déclaration d'utilité publique, illustre toute l'importance du rôle confié à l'Andra pour nos concitoyens et pour notre pays », Adolphe Colrat.

Photographie disponible sur demande à emilie.grandidier@andra.fr

¹ Décret du 10 mai 2021 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs